



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question écrite n° 3806

Texte de la question

M. David Douillet appelle l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur l'avenir du Grand Paris. L'ambition portée par la loi du 3 juin 2010 pour faire de la région capitale une grande métropole mondiale, attractive et concurrentielle, doit être, selon lui, réaffirmée, à l'aube de cette nouvelle mandature. Attendu par des millions de Franciliens, ce projet global recouvre des enjeux aussi stratégiques que le développement de l'offre de transports et de logements, l'amélioration de l'accessibilité des territoires, le rayonnement économique de la région capitale, le renforcement des solidarités sociales et territoriales ou encore la réponse aux exigences environnementales. La révision du schéma directeur de la région Île-de-France, lancée en septembre 2011, arrivera à son terme en décembre 2012, à l'issue d'une enquête publique. De nombreuses incertitudes subsistent néanmoins sur les modalités de financements des différents projets inscrits dans ce schéma. Ainsi, il la remercie de bien vouloir lui préciser la position du Gouvernement sur l'ensemble des projets avancés dans le cadre du Grand Paris et de lui préciser le coût, les modalités de financement et l'échéancier de réalisation pour chacun des projets, sous forme de tableau.

Données clés

Auteur : [M. David Douillet](#)

Circonscription : Yvelines (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3806

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 septembre 2012](#), page 4970

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)